



TEP (TESTS D'EXIGENCES PREALABLES)

Pour le BPJEPS APT

Rouen (76)

- 17 avril 2020
- 29 juin 2020
- 24 août 2020

Clôture des inscriptions :

- 1 mois avant chaque session

Nombre de participants :

- Minimum de 15 inscrits/session

Tarif : 30 €

Renseignements :

Pour obtenir un devis ou un dossier d'inscription pour l'entrée en formation, s'adresser à l'organisme de formation de votre choix :

ASRUC FORMATION

- 06.13.28.12.36
- 06.13.28.24.41

GRETA DE L'EURE site d'EVREUX (27)

- 02.32.38.81.70

GRETA LE HAVRE (76)

- 02.35.51.06.55

CRAF2S COLOMBELLES (14)

- 02.31.15.69.19

CEMEA HEROUVILLE ST CLAIR (14)

- 02.31.86.14.11

MUSIQUE EXPERIENCE DUCEY (50)

- 02.33.48.19.44

CPLNT CLECY (14)

- 02.31.69.72.82

Exigences préalables à l'entrée en formation :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Activités Physiques pour Tous sont les suivantes :

Le candidat doit :

- **Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :**
 - Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
 - Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ;
 - Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité ;
 - Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité ;
 - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.
- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Physiques pour Tous datant de moins d'un an à la date des TEP**
- **Etre capable de réaliser les deux tests suivants :**
 - Test n° 1 : test navette « Luc Léger »
 - Test n° 2 : parcours d'habileté motrice

Le descriptif complet des deux tests ci-dessus peut être consulté sur l'annexe IV de l'arrêté du 4 avril 2018 portant création de la mention « Activités Physiques pour Tous » du Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « éducateur sportif ».

DOSSIER D'INSCRIPTION

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (TEP)

Diplôme : BPJEPS

Spécialité : Educateur Sportif

Mention : Activités Physiques pour Tous

Dates et lieux proposés pour les TEP :

- Vendredi 17 avril 2020 à Petit Couronne
- Lundi 29 juin 2020 à Petit Couronne
- Lundi 24 août 2020 à Petit Couronne

Les TEP ne sont qu'une 1^{ère} étape.

En cas de validation au test, vous devrez impérativement procéder ensuite à une nouvelle inscription auprès de l'organisme de formation que vous aurez choisi pour suivre la formation.

Choix de l'organisme de formation à informer de vos résultats aux TEP :

- GRETA EVREUX
- GRETA LE HAVRE
- CRAF2S
- CEMEA
- MUSIQUE EXPERIENCE
- CPLNT CLECY
- ASRUC FORMATION

Consultez sur le site de la DRDJSCS de Normandie les organismes habilités à mettre en œuvre les formations pour chaque diplôme (<http://normandie.drdjcs.gov.fr>)

❖ ETAT CIVIL

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Sexe : M F

Date de Naissance : Lieu de Naissance :

Département de naissance : Nationalité :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone Fixe : Téléphone Portable :

E.mail :

Diplôme le plus élevé obtenu :

Photo



PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR
(article A212-35 de l'arrêté du 21/12/2015)

Dossier à déposer un mois avant la date de la session de TEP choisie

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

- Fiche d'inscription avec photographie
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Attestation(s) justifiant l'allègement de certaines épreuves fixées par l'arrêté de spécialisation
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an, sauf disposition contraire prévue par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention ou du certificat complémentaire visé.
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- Chèque de 30 euros (à l'ordre de l'ASRUC)

❖ ENGAGEMENT

Je souhaite m'inscrire au TEP du diplôme « BPJEPS » Spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités Physiques pour Tous » sur la session suivante :

- Vendredi 17 avril 2020 à Petit Couronne
- Lundi 29 juin 2020 à Petit Couronne
- Lundi 24 août 2020 à Petit Couronne

Une convocation vous sera adressée ultérieurement par mail

Le dossier d'inscription au TEP est à retourner par courrier à :

ASRUC FORMATION
37 rue de la Croix Vaubois – BP 104 – 76130 MONT SAINT AIGNAN
Mail : formation@asrouenuc.com

Fait le À
Signature